



ARRÊTÉ N° 44/2026

Circulation Alternée par Panneaux Interdiction de stationner Voie Communale n°04 Rue des Frères L'Hermite Du 18 Mars au 29 Avril 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise SPIE en date du 04 mars 2026 de réguler la circulation et interdire le stationnement rue des Frères L'Hermite pour des travaux sur le réseau électrique basse tension.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux sur le réseau électrique basse tension, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 et le stationnement sera interdit au droit du chantier sur la Voie Communale n°04 rue des Frères L'Hermite du 18 mars au 29 Avril 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise ERS FAYAT.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise ERS FAYAT.

Fait à QUÉVERT, le 09/03/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



Publié le 12 mars 2026